

Le chômage structurel : un concept au destin problématique

Hugues Puel (*)

Devant la multiplication des formes d'emploi, Hugues Puel publiait en avril 1980 (Travail et Emploi n°4) un article intitulé « Il y a emploi et emploi » ; déjà critique par rapport au concept de plein emploi parce qu'il pouvait recouvrir des réalités totalement hétérogènes, il estimait le moment venu « de critiquer le concept d'emploi lui-même en montrant qu'il y a dans notre représentation collective l'idée d'un emploi typique possédant un certain nombre de caractères alors que se multiplient aujourd'hui sous l'effet de la crise économique les emplois atypiques ».

Cet emploi typique revêt 8 caractéristiques majeures : c'est un emploi salarié, le lien salarial est ferme, l'emploi typique est stable et permet une carrière, il est à plein temps, il procure l'essentiel du revenu familial, il relève d'un seul employeur et s'exerce sur un lieu de travail spécifique ; enfin, à chacun son emploi. L'article montrait comment chacune de ces caractéristiques est démentie dans la réalité : on voyait le lien salarial se fragiliser, le travail à temps partiel s'étendre, le revenu familial émaner de sources de plus en plus diverses, le travail temporaire et la multiactivité se multiplier ; avec l'intérim, les clauses de disponibilité et le travail à domicile, l'emploi relevait souvent de plusieurs employeurs et de lieu de travail différents, tandis que l'interchangeabilité dans les équipes de travail se développait. Évaluer un volume d'emplois ou un volume de chômage dans ce cadre n'avait pour l'auteur pas grand sens, du fait de leur hétérogénéité ; il lui préférait une interprétation socio-économique de cet éclatement du concept d'emploi. À travers la segmentation du marché du travail, l'auteur se posait déjà la question de la « fragmentation de la société elle-même avec une multiplication des risques d'éclatement ».

L'article de H. Puel aujourd'hui critique le concept de chômage structurel en tant qu'instrument opératoire pour les politiques de l'emploi. Malgré des difficultés d'évaluation, le concept est prôné dans le rapport de Jean Pisani-Ferry (2000) comme l'outil d'une politique économique orientée vers le plein emploi. Il continue d'être mobilisé par les analystes de très nombreuses institutions économiques ou financières internationales. Travail et Emploi lui consacra un article en 2005. Mais pour les mêmes raisons : multiplication des emplois atypiques, apparition de marchés du travail transitionnels, fragmentation du marché du travail, l'auteur lui dénie un caractère opératoire. La volonté des acteurs économiques et sociaux et l'impact du contexte politique général sur l'évolution du chômage et de l'emploi lui paraissent un cadre explicatif plus pertinent.

Ce centième numéro de la Revue *Travail et Emploi* propose à d'anciens contributeurs à cette publication de porter un regard rétrospectif sur leurs propres travaux menés dans le cadre de la communauté scientifique des économistes et sociologues du travail et de les situer par rapport aux recherches en cours. Ma proposition est de prendre le concept de chômage structurel rencontré dans les analyses de l'emploi, du travail et du chômage tout au long d'une quarantaine d'années et de tenter d'en suivre le destin. Cet essai a donc pour objet d'utiliser le concept de chômage structurel comme analyseur d'une trajectoire particulière de recherche. À côté des autres articles de ce numéro, il peut

éventuellement aider à l'éclairage de certains aspects des publications de cette revue.

Le chômage structurel entre silence et ambiguïté

Le chômage qualifié de structurel est une expression couramment employée dans la littérature économique. Une enquête non exhaustive dans un certain nombre d'ouvrages d'économie qui traitent de la macro-économie du chômage et des déséquilibres du marché du travail n'usent pas de

(*) *Économie et Humanisme*, 14 rue Antoine DAMONT - 69372 Lyon cedex 08 France. hugues.puel@economie-humanisme.org

l'expression, tandis que d'autres se lancent dans des définitions pour l'éliminer ou l'accepter.

Ceux qui n'en parlent pas

Deux grands ouvrages ignorent ce concept : la monumentale histoire de l'analyse économique de Joseph SCHUMPETER (1983) et l'étude classique de CARRÉ, DUBOIS ET MALINVAUD (1972), sur la croissance française.

Des auteurs de manuels de vulgarisation adoptent la même attitude : Jean-Claude DROUIN (1999) qui traite avec soin la question, parle du chômage naturel et du chômage volontaire, mais ne mentionne pas le chômage structurel. Dans un volumineux manuel de sciences économiques et sociales, Jacques FREYSSINET (COMBEMALE, PIRIOU, 1999, pp. 311-362), qui traite du chômage avec sa compétence reconnue, omet le concept.

Ceux qui en parlent pour l'éliminer

André CHAÎNEAU (1992), qui centre sa présentation de la macro-économie sur les déséquilibres des marchés, élimine en deux phrases le concept : « *Ce qualificatif de structurel a l'avantage de ne rien expliquer et de tout sous-entendre : la responsabilité de ce chômage incombe au système économique, c'est-à-dire à personne en particulier* ». Le chômage structurel entraîne également dans son exclusion le chômage naturel lorsque l'auteur ajoute : « *On parle également de chômage naturel, non pas parce qu'il serait acceptable socialement, mais parce qu'il résulte de la nature des choses* ». Dans son classique manuel *Economics*, Paul SAMUELSON (1957) parle du chômage structurel comme d'une maladie débilitante qui ne peut pas être guérie par des mesures macro-économiques. C'est le chômage qui ne disparaît pas quand le cycle économique est à son plus haut. Il faut donc des politiques de lutte contre le chômage qui seront dites structurelles. Mais qu'a donc le chômage structurel par rapport au chômage ordinaire ? Il concerne des gens qui sont dans des régions délaissées, qui sont illettrés, qui n'ont pas de qualification, qui sont marginaux, tarés ou déséquilibrés psychiquement, ou dotés d'un Q.I. insuffisant. Ils appartiennent à des groupes minoritaires : femmes, immigrants, non-blancs. Ils sont instables. Au fond, conclut SAMUELSON, personne ne peut se mettre d'accord sur une définition, mais évidemment ce n'est pas pareil si ce chômage représente 2 % de la population active ou 6 %. Il n'y a pas de frontière entre chômage structurel et chômage non structurel. Et il n'y a pas de programme spécifique pour y porter remède (1).

Ceux qui tentent de le définir

Ils le font dans trois directions : celle du changement technique, celle des rapports à l'espace, celle des structures sociales. Le plus souvent il s'agit d'un combiné de deux ou de trois aspects. La définition la plus vague est sans doute celle de ce manuel d'initiation économique et sociale qui écrit que « *le chômage structurel désigne une situation économique de crise au cours de laquelle les offres d'emploi sont durablement inférieures aux demandes, car l'appareil productif n'est pas incité à augmenter l'emploi (le profit est trop faible, la demande trop incertaine, etc.)* ». Très ouverte aussi, cette définition de ce dictionnaire d'économie et de sciences sociales qui parle d' « *un chômage lié aux déséquilibres structurels de l'économie (déséquilibres régionaux, inadaptation des qualifications, déclin d'activités traditionnelles)* ». Le dictionnaire Thomas SUAVET remanié par Michel BRANCIARD (1978) identifie chômage technologique et chômage structurel : « *Il résulte de la substitution du capital au travail ; la machine remplace l'homme. Il peut provenir aussi de la modification des structures industrielles* ». Le plus catégorique est Jean-Paul PIRIOU (1996) qui définit par opposition chômage structurel, chômage conjoncturel et chômage frictionnel : « *Le chômeur structurel est un demandeur d'emploi pour lequel existe un emploi vacant à condition qu'il change de région ou de métier... Le chômeur frictionnel est un demandeur d'emploi pour lequel existe dans son métier et dans sa région un emploi vacant qu'il n'a pas encore trouvé... Le chômeur conjoncturel est un demandeur d'emploi pour lequel n'existe aucun emploi vacant qu'il change ou non de métier ou de région* ». Le concept paraît clair. La statistique ne suit pas.

Portant sur une dizaine d'ouvrages, cette modeste enquête bibliographique justifie au moins mon titre qui parle du chômage structurel comme d'un concept au destin problématique. On va voir en effet ce concept jouer un rôle important au cours de quelques débats de macro-économie du travail et de l'emploi au cours des quarante dernières années. Il est en effet aux prises avec la relation progrès technique-emploi dans les débats du début des années 1960 aux USA et dans ceux de la fin des années 1970 en Europe. Le chômage structurel est-il à identifier au chômage technologique ou à une réalité plus large ? Il est ensuite aux prises avec l'éclatement du système de l'emploi, lorsque le plein emploi disparaît de l'horizon et lorsque avec la balkanisation du marché du travail, l'apparition des faux salariés, la multiplication des emplois atypiques, l'idée même de plein emploi tend à

(1) Ce résumé est tiré des pages 342, 563, 764 et 765 de la 7^{ème} édition de ce célèbre text-book (P. SAMUELSON, *Economics*, New-York, 1957).

perdre son sens. Il est enfin aux prises avec les incertitudes de notre modèle de développement, nos interrogations sur le travail, les évolutions de notre modèle, ce qui ne l'empêche pas de faire un retour quelque peu incongru dans un contexte où des interrogations majeures se font jour sur l'évolution du marché du travail et la crise de cohésion sociale de nos sociétés dites développées.

Le chômage structurel comme chômage technologique

Dans ma thèse de doctorat en économie du travail, je menai une étude critique des débats entre économistes américains qui tentaient d'expliquer pourquoi le taux de chômage était dans les années 1960 deux fois plus élevé aux États-Unis qu'en Europe (2).

Trois thèses s'affrontaient. La première expliquait le sur-chômage américain par la plus grande performance technique du pays le plus avancé du monde. Son chômage structurel était en fait un chômage technologique (3). La seconde englobait dans le chômage structurel non seulement le progrès technique, mais aussi un certain nombre de caractéristiques structurelles de l'économie américaine. La troisième, qui devait triompher, démontrait, selon la logique keynésienne, que le sur-chômage américain était entièrement dû à l'insuffisance de la demande globale résultant de la politique économique trop molle de l'ère Eisenhower.

La révolution technique américaine des années 1960

Un essayiste de formation en sciences physiques, D.-N. MICHAEL (1962), caractérisait cette révolution technique comme la convergence entre l'automatisation des processus de production industrielle et l'utilisation croissante des calculatrices. Mélangeant les termes cybernétique et automatisation, il forgeait le terme cybernation pour caractériser cette révolution technique. La cybernétique comme science des processus de communication entre les hommes et les machines avait été inventée

par le mathématicien Norbert Wiener. Pour N.-D. MICHAEL, la cybernation désignait un phénomène technique global qui n'était pas seulement celui de l'automatisation croissante des processus de production, mais aussi l'aptitude des calculatrices (4) à contrôler, à corriger et à maîtriser les processus de communication et d'organisation. Aujourd'hui, on parlerait de la cybernation comme d'un nouveau paradigme marquant un saut qualitatif dans l'histoire de l'humanité, comme Michel Serres parle d'une révolution bio-informatique analogue à la révolution néolithique. D.-N. MICHAEL caractérisait cette nouveauté par les cinq traits suivants :

- L'étendue du changement est plus grande, car le rythme est plus rapide et les lieux géographiques touchés par la mutation sont plus nombreux.
- Des personnes plus nombreuses sont atteintes par le phénomène du fait de la croissance démographique.
- Les interactions entre les différentes parties de la société sont plus fortes à cause de l'interdépendance croissante qui résulte des techniques de transport et de communication.
- Le climat de la société moderne pousse à une diffusion privilégiée de ce qui est nouveau et la réceptivité au changement est de plus en plus grande.
- Il y a une polarisation émotionnelle de l'ensemble de la population vers le progrès.

D.-N. MICHAEL voit dans la réduction du temps nécessaire pour passer de l'invention des découvertes à leur mise en œuvre dans le circuit commercial un signe éloquent de cette mutation. Pour lui, les effets sur l'emploi sont les suivants : rareté de main-d'œuvre hautement qualifiée, nécessité d'adaptation professionnelle des couches moyennes, chômage permanent de jeunes sans qualification désormais inemployables dans le nouveau système technique et voués au chômage structurel.

Une telle vision attire l'attention sur des phénomènes de changement technique à long terme tout à fait pertinents, mais les indicateurs économiques

(2) H. PUEL, (1968). Le sujet me fut suggéré par Bernard Cazes, alors responsable des études long terme au Commissariat au Plan. Il rentra lui-même d'un voyage d'études aux États-Unis et parmi les questions qui lui paraissaient importantes à éclaircir, il y avait ce débat très vif entre économistes américains sur la question de savoir pourquoi le taux de chômage aux États-Unis était environ deux fois plus élevé qu'en Europe. La littérature produite était considérable, soutenue par le système académique du « publish or perish », et il importait d'y voir clair. Tel était l'objet de mon travail dont François Sellier accepta la direction. Une bourse Fulbright me permit de passer l'année 1966-1967 à l'Institut des relations industrielles de l'Université de Californie à Berkeley comme « research assistant » du professeur Robert Aaron Gordon qui achevait la réalisation d'un vaste programme de recherches sur le chômage.

(3) Au début de mon travail en 1964, j'écrivis naïvement à ce sujet à Alfred Sauvy pour lui demander son opinion. Sa réponse fut rapide et brève et je peux la citer intégralement sans trop alourdir mes notes : « Monsieur, faites bien attention. L'opinion est nourrie de romans. Cordialement. Alfred Sauvy ».

(4) On ne les appelait pas encore en 1962 « ordinateurs ».

résistent à l'analyse : de 1952 à 1962, l'accroissement de la productivité a été plus faible aux États-Unis qu'en Europe : 1,6 % en taux annuel moyen, contre 1,7 au Royaume-Uni, 2,6 en Belgique, 3,9 en Suisse, 4,3 aux Pays-Bas, 4,6 en France et en Italie, 5,5 en Allemagne. Rejetant la thèse de la cybernation, Alfred SAUVY, théoricien du progrès technique processif d'emploi, proclame que c'est la faiblesse du progrès de productivité aux États-Unis qui est la cause d'une moindre extension du nombre des emplois.

L'insuffisance de la demande globale

Les économistes keynésiens détruisirent la thèse du chômage structurel comme chômage technologique en deux étapes. Ils s'assurèrent d'abord que les comparaisons internationales de taux de chômage à l'échelle internationale étaient pertinentes. Ils conduisirent ensuite la critique systématique des études statistiques soutenant l'idée d'un chômage croissant frappant certaines catégories de la population.

Le sur-chômage américain pouvait s'expliquer par un effet statistique : la meilleure couverture du phénomène. Une commission d'études présidée par Robert AARON GORDON (1962), professeur d'économie à l'Université de Californie à Berkeley, mena une étude comparative très soignée avec sept autres pays industrialisés (Canada, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Suède), mit à jour quelques différences, parfois significatives, notamment avec l'Italie, mais démontra que le suivi des chiffres du chômage pendant la décennie 1950-1960 faisait apparaître une hausse des courbes aux États-Unis et au Canada, alors que les mêmes chiffres étaient à la baisse dans les six autres pays. Le contraste dans la tendance des courbes montrait que le phénomène devait être expliqué autrement que par des différences de procédures statistiques.

La thèse du chômage structurel avait été affinée par l'économiste américain KILLINGSWORTH (1964). Il prenait en compte les changements techniques mis en avant par la thèse de la cybernation en l'associant à l'évolution des habitudes de consommation dans une société d'abondance arrivée à maturité. C'était l'époque de « l'ère de l'opulence » décrite avec force par Galbraith et de la reprise du thème de la maturité économique qui avait joué un certain rôle dans les explications de la crise pendant les années 1930. Pour KILLINGSWORTH, le chômage est structurel dans la mesure où sa cause est due à un changement technique qui affecte les structures de l'économie. Étudiant le rapport entre les taux de chômage et les niveaux d'éducation, il montra que les deux facteurs évoluaient en sens inverse. Ce constat confortait l'idée d'un chômage spécifique lié aux transformations structurelles de l'économie des

États-Unis et expliquerait son taux de chômage plus élevé qu'en Europe.

Des études statistiques minutieuses vont critiquer cette conclusion. DENISON (1966), de la Brookings Institution, démontre que l'incidence régionale du chômage ne manifeste pas de distorsion croissante, tandis que REES (1966), de l'Université de Chicago prouve que l'incidence du chômage n'est pas devenue plus inégale pour certaines catégories de la population en fonction de l'âge et du sexe entre 1955 et 1962. Ces résultats, étendus par R.A. GORDON, confirme l'analyse et réfute la liaison établie par KILLINGSWORTH entre le chômage et le niveau d'éducation. Le chômage structurel n'est en fait que du chômage conjoncturel qui se prolonge davantage pour certaines catégories. Celles-ci auront sans doute à bénéficier plus que d'autres de la politique sociale, mais l'amélioration de leur sort dépend avant tout d'une politique économique vigoureuse de soutien de la demande globale susceptible de ramener le chômage à un niveau frictionnel. Nous sommes avant la crise pétrolière de 1973 et l'objectif de plein emploi ne commence à faire problème que face à la montée de l'inflation, selon les enseignements tirés de la courbe de PHILLIPS.

Le débat européen à la fin des années 1970

L'idée d'un impact négatif du développement de l'informatique sur l'emploi et donc d'un chômage technologique est largement répandue en Europe à la fin des années 1970. Une telle idée a peu de poids aux États-Unis à la même époque. D'une part, le chômage s'y est moins accru qu'en Europe pendant la seconde moitié des années 1970 : le taux de chômage a même baissé entre 1977 et 1979. D'autre part, le sentiment existe que le débat a déjà eu lieu. Le rapport au président Johnson issu de ces controverses est encore dans les mémoires des économistes et des experts. De 1950 à 1965, le nombre de personnes pourvues d'emploi est passé de 59 à 71 millions, même si le nombre de chômeurs n'a pas décliné à long terme.

La controverse européenne se situe dans un contexte différent de celui des États-Unis. Le débat sur le rapport entre l'informatique et l'emploi s'inscrit en Europe dans un contexte de récession et de chômage alors que les États-Unis sont en phase d'expansion. Le choix de l'informatisation est souvent perçu comme un choix contre l'emploi. Cependant il est excessif de parler de controverse européenne. En fait le débat se situe à l'intérieur de chaque pays. Même si tout le monde redoute le spectre du chômage technologique, la recherche revêt des caractéristiques propres. En Grande-Bretagne et en Allemagne, elle porte sur les rapports de la micro-électronique et de l'emploi, alors qu'en France elle concerne l'informatique en

général et son impact sur l'emploi. Les contextes politiques sont fort différents, marqués par l'hostilité au nucléaire et la montée des thèmes écologiques en Allemagne, par une certaine décadence économique en Grande-Bretagne, par les soubresauts de l'Union de la gauche en France portée par un fort mouvement social qui n'a pas encore débouché politiquement.

L'étude de Jean-Louis MISSIKA (MISSIKA et *alii*, 1981) fait la synthèse de ces recherches. Les approches sont diverses. L'approche sectorielle permet l'utilisation d'un matériel statistique relativement sûr et détaillé, mais la variable « informatisation » est difficile à démêler des différentes formes de réorganisation : gestion économique plus rigoureuse des personnels, éclatement des collectifs de travail, sous-traitance, filialisation. L'approche par les applications prend la technique comme point de départ. On étudie l'impact en terme de productivité et d'emploi d'une application : bureautique, transfert électronique de fonds, robotique. Cela permet de bien cerner la question, mais les statistiques manquent pour pouvoir la traiter. La troisième approche, par les professions ou les qualifications, peut s'appuyer sur des données statistiques, mais on ne sort guère du qualitatif, car la qualification est définie plus souvent par un diplôme que par la qualification réelle face à la tâche à accomplir.

La notion de chômage structurel défini comme chômage technologique tend à se dissoudre dans la montée d'un chômage de masse. Derrière le chômage structurel, c'est l'éclatement du système de l'emploi qui fait son apparition.

Le chômage structurel face à l'éclatement du système de l'emploi

La critique du plein emploi, celle de l'emploi et celle du système de l'emploi lui-même confèrent au concept de chômage structurel une pluralité de sens qui menace sa pertinence et ruine son caractère éventuellement opératoire.

Le plein emploi mis en doute

Pour l'approche néo-classique de l'économie, le plein emploi désigne un certain niveau d'emploi, compte tenu des équilibres sur les différents marchés. A cet égard, le plein emploi se réalise aux conditions du marché et tout chômage est volontaire. Le chômeur structurel est celui qui n'accepte pas les conditions du marché. Renversant ces prémisses, Keynes fait du plein emploi l'objectif essentiel de la politique économique. La dynamique de la demande issue tant des entreprises que des consommateurs devient le ressort de la croissance : budgets publics en déficit quand l'activité

se ralentit et taux d'intérêt suffisamment bas pour encourager la profitabilité des investissements qui deviennent les moyens d'une croissance considérée de plus en plus comme indéfinie et sans limites assignées.

Face à l'inflation montante du fait des politiques nationales de croissance et de la crise du système monétaire de Bretton Woods, l'économiste anglais Phillips découvrit une relation inverse entre l'accroissement du chômage et celui des salaires nominaux. Le taux d'inflation se substitua ensuite à cette dernière variable. L'objectif de la politique économique devint l'objet d'un « trade-off » entre le taux de chômage et le taux d'inflation. Le plein emploi devenait une contrainte à arithmétique variable et perdait de ce fait sa valeur de référence. Un certain volant de chômage devenait acceptable pour lutter contre une inflation qui mettait en cause le système monétaire international gouverné par l'étalon-dollar référé à l'or. Le chômeur structurel devenait la victime de cette contradiction. Une caricature du magazine *Time* montrait l'ouvrier rentrant chez lui et disant à sa femme : « *la bonne nouvelle, c'est que je participe à la lutte contre l'inflation ; la mauvaise, c'est que je suis viré* ».

Faux salariés et emplois atypiques

Cette plaisanterie met le doigt sur les limites de l'approche macro-économique. Dès le début de la crise pétrolière, Jacques MAGAUD (1974) souligna que le marché du travail était considéré tant par les néo-classiques que par les keynésiens comme la gestion d'une « *masse d'emplois indifférenciés* ». « *On jongle avec les chômeurs et les actifs sur le marché de l'emploi, comme avec les francs sur le marché monétaire* ». Sans doute certaines différenciations avaient-elles été introduites par quelques spécialistes : dès 1954, l'américain Clark KERR (1954) avait parlé de la balkanisation des marchés du travail ; les économistes radicaux américains avaient développé toute une analyse de la segmentation du marché du travail qui remettait en cause le paradigme dominant de la science économique. Jacques MAGAUD allait plus loin en écrivant : « *Au chômage tout court se surajoutent les notions de chômage structurel et non plus seulement conjoncturel et de frottement. Néanmoins derrière cette sophistication apparente, cette analyse se fonde toujours, finalement, sur l'existence d'un seul marché du travail ; selon un tel schéma, une offre d'emploi d'un technicien chimiste peut être remplie par un licencié en lettres recyclé* » (MAGAUD, 1974, p.3).

Jacques MAGAUD en tirait la conclusion qu'une théorie de l'emploi passait nécessairement par la description concrète de la collectivité des producteurs sur les lieux de production. Or cette description faisait apparaître une réalité collective du travail et non un ajustement individuel d'une offre

et d'une demande. Se révélait ensuite la double face de la gestion de ce collectif : d'une part de vrais salariés travaillant avec toutes les protections du droit du travail et de la reconnaissance syndicale, d'autre part de faux salariés exclus d'un lien salarial ferme et stable : vacataires, intérimaires, sous-traitants, filialisés. L'auteur notait la montée de ces faux salariés dans les administrations et les entreprises qu'il observait. Il voyait la multiplication des vacataires dans les administrations pour des raisons d'économie ou de flexibilité, et celle des intérimaires et des sous-traitances dans les entreprises pour lutter contre la concurrence et sauvegarder les marges de profit.

M'inspirant de la même ligne de pensée et m'intéressant à la profession des conseillers d'orientation dont j'assurais à Lyon la formation économique, je mis l'accent sur les représentations de l'emploi. Je détectai un modèle de l'emploi typique comme norme d'emploi ou emploi désiré par les actifs, selon les caractéristiques suivantes : un emploi salarié au lien salarial ferme, assuré de stabilité et permettant éventuellement une carrière, s'exerçant à plein temps chez un seul employeur et sur un lieu de travail spécifique, s'exerçant dans un contexte institutionnel organisé et procurant l'essentiel du revenu familial. La construction de ce modèle permettait de repérer la montée des emplois atypiques, c'est-à-dire échappant à une ou plusieurs caractéristiques par rapport à la norme ainsi définie.

Se multiplièrent par la suite les études de micro-économie de l'emploi. Celles-ci mirent à jour des fonctionnements concrets de collectifs de travail où l'emploi apparaissait comme un processus et où les itinéraires professionnels traversaient des formes atypiques d'emploi avant de se stabiliser dans l'emploi typique.

Crise du rapport salarial fordiste et emploi transitionnel

À partir de là, pouvait-on reconstruire une réinterprétation d'ensemble du système de l'emploi ? Deux tentatives en furent faites : une en France avec l'école de la régulation, une autre en Allemagne avec une intégration, dans le système de l'emploi, de l'emploi transitionnel.

L'école de la régulation voit large dans le temps et dans l'espace. Elle considère en effet l'évolution du mode de production et de consommation. Elle prend en compte les institutions avec leurs caractéristiques historiques. Elle vise à comprendre le processus d'accumulation des richesses à travers la croissance et les crises. Elle donne un rôle central au rapport salarial qualifié de « fordiste », car issu des politiques de consommation de masse et de hauts salaires qui garantissent la dynamique de la demande globale, inaugurées par la firme FORD

dans les années 1930 aux États-Unis. Elle affirme que ce rapport salarial fordiste a fait le succès de la croissance et que sa crise est centrale dans les perturbations économiques des années 1970. Le chômage structurel apparaît au cœur de la crise du rapport salarial.

La seconde réinterprétation est plus spécifique. Le chercheur allemand Günther SCHMID (1995) s'intéresse au destin du concept de plein emploi et met en avant l'idée de marchés du travail transitoires. Il admet l'idée d'emplois atypiques en s'efforçant de la réintégrer dans la perspective du plein emploi. S'appuyant sur l'expérience des emplois de transition qui se sont multipliés en Europe avec le chômage de masse, il définit une politique de l'emploi apte à organiser des périodes de vie au cours desquelles le travail diverge de la norme d'emploi. En France ce sont les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les centres de travail, les régies de quartier ; l'Allemagne connaît des formules analogues. Les marchés transitoires se caractérisent donc par l'ouverture à d'autres formes de participation sociale que le travail rémunéré, comme le recyclage, la formation, le stage, l'activité bénévole, l'intervention de formes de rémunération issues de transferts sociaux et non seulement de formes marchandes de rémunération, l'exemption des formes fiscales ou para-fiscales générales. Les emplois transitionnels procèdent à une réinsertion dans le marché de l'emploi de personnes issues de différentes sphères de la société : ils assurent en effet une transition vers l'emploi de l'activité familiale, du travail d'éducation et de formation, de la retraite et du chômage indemnisé. L'horizon du plein emploi se rapproche, dans la mesure où la société soutenue par des politiques actives de l'emploi aide les personnes à se déployer sur une trajectoire positive d'insertion conforme à la norme sociale du travail. Il est évident que le processus diachronique de l'emploi transitionnel fait perdre beaucoup de son sens au concept synchronique de chômage structurel.

L'éclatement du système de l'emploi demeure une donnée du paysage économique. Les indicateurs du chômage n'inspirent pas grande confiance, même s'ils jouent un rôle important dans la controverse politique et influencent une opinion publique connue à travers l'industrie des sondages. Un taux de chômage en hausse pousse au pessimisme. Un taux de chômage en baisse invite à l'oubli. Ne faut-il pas recourir à des explications plus profondes ?

Le chômage structurel : un retour incongru

La fin des années 1990 donna lieu à des interrogations sur le travail lui-même, c'est-à-dire sur

notre modèle de développement. Face à la permanence du chômage de masse, à l'exclusion d'une partie de la population, au chômage prolongé d'une partie significative des demandeurs d'emploi, la question se pose du travail lui-même dans une société devenue opulente.

Le travail, valeur en voie de disparition

Un ouvrage de Dominique MÉDA (1995) avec son titre, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, donna à cette question un écho quelque peu retentissant. Il ne s'agissait plus de chômage structurel, mais de la relativité du travail construit par la société industrielle et destiné à disparaître avec elle. Citant une remarque du philosophe Habermas sur « *la fin, historiquement prévisible, de la société fondée sur le travail* » et s'appuyant sur un ensemble d'études allemandes diffusées en France par André Gorz, elle s'en prenait à la thèse classique de la tradition chrétienne comme du courant marxiste sur le travail comme catégorie anthropologique et forme permanente du lien social. Elle en venait à poser les questions suivantes : comment en sommes-nous venus à considérer le travail et la production comme le centre de notre vie individuelle et sociale ? Dans quelle mesure l'utopie propre aux sociétés fondées sur le travail permet-elle de comprendre les contradictions que recèlent aujourd'hui les pensées de la légitimation du travail ?

L'ouvrage traitait ces questions dans toute leur ampleur, passant en revue les sociétés sans travail des Grecs ou des chasseurs-collecteurs primitifs, puis les différentes étapes de l'invention du travail avec les utopies du travail libéré et sa défense comme lien social. Puis, après avoir établi la spécificité du travail dans la société industrielle, il en venait à revaloriser le lien politique, réhabilitant les activités autres que celles liées à la croissance économique. Il lança un débat très vif et très productif (5). La question du chômage structurel perdait ici toute pertinence dans un débat qui le débordait de toute part. Cependant les macro-économistes néo-keynésiens poursuivaient leurs recherches et préparaient à ce concept un retour éclatant.

Un retour éclatant, mais incongru

Dans le cadre du Conseil d'Analyse Economique (CEA), créé par le Premier Ministre Lionel Jospin en 1997 comme structure de réflexion destinée à éclairer les choix du gouvernement en matière de politique économique, parut à la *Documentation française* en décembre 2000 un important document intitulé *Plein emploi* (PISANI-FERRY, 2000). Il contenait le rapport de Jean PISANI-FERRY accompagné des commentaires de trois experts Olivier BLANCHARD, professeur au Massachusetts Institute of Technology, Jean-Michel CHARPIN, Commissaire au Plan et Edmond MALINVAUD du Collège de France.

Intitulé « Les chemins du plein emploi » (voir encadré), le texte de PISANI-FERRY se compose d'une première partie dénommée « Cadrages ». Un premier chapitre fait le point sur les trois années de création nette d'emplois salariés marchands non agricoles, soit plus d'un million cent mille unités entre septembre 1997 et septembre 2000, fait sans précédent en France à l'échelle du vingtième siècle, traduisant le dynamisme de la croissance récente, l'enrichissement du contenu en emploi de cette croissance et l'expression d'un volontarisme politique. Un second chapitre s'interroge sur ce qu'est le plein emploi, dénonce le caractère inéluctable du chômage et souligne l'importance de l'objectif de plein emploi pour le contrat social dans un pays comme la France. Une deuxième partie intitulée « Analyses » s'attache aux enjeux macro-économiques, en étudiant particulièrement les expériences des États-Unis et des Pays-Bas et en définissant le chômage structurel à partir du NAIRU (non accelerating inflation rate of unemployment), c'est-à-dire le niveau du taux de chômage compatible avec une stabilité des prix. Après un chapitre très documenté sur ce sujet, le troisième du rapport, un quatrième est dénommé « Marché du travail et retour au plein emploi ». Il s'efforce de montrer que le concept de chômage structurel défini par le NAIRU est opératoire comme outil d'une politique économique orientée vers la réalisation de l'objectif du plein emploi.

Cette conception de chômage structurel est tout à fait critiquable (PUEL, 2000) (6). Il n'y a aucun

(5) Ayant rendu compte des publications sur le sujet dans le cadre d'une rubrique bibliographique pour la revue *Économie et Humanisme*, j'ai pu en mesurer l'ampleur. Voir les numéros 338 (octobre 1996), 342 (octobre 1997), 348 (avril 1999), 352 (avril 2000) et 355 (décembre 2000). Voir aussi l'article en forme de discrète repentance de Dominique MÉDA « Comment réhabiliter le travail ? », *Le Monde*, 31 octobre 2003.

(6) Dans mon article, je m'en prenais à Jean-Claude TRICHET, alors gouverneur de la Banque de France, qui dans *Le Monde* du 30 juin 2000 répondait avec assurance à la question d'un journaliste. « À combien estimez-vous le seuil de chômage structurel en France ? » « Le consensus des experts évoque un taux autour de 8 % pour notre pays », répondait-il.

Encadré

Chômage structurel et plein emploi : comment définir le plein emploi ?

La France a connu à la fin des années 2000, avec 1,6 millions d'emplois créés sur les 4 dernières années et une décreue du chômage sans précédent, une embellie qui a suscité de nombreux débats sur le thème du retour au plein emploi. Le conseil européen de Lisbonne en mars 2000 l'élevait au rang d'objectif commun. En France, le rapport PISANI-FERRY « *Plein emploi* » formulait des propositions pour un plein emploi à l'horizon 2010. Que faut-il entendre par plein emploi et comment le définit-on ? quel est le rôle du concept de chômage structurel ?

A la suite d'un débat en janvier 2001, Travail et Emploi a publié (1) des extraits d'un résumé du rapport PISANI-FERRY réalisé par le Conseil d'Analyse économique (2) et les interventions des discutants et de Jean PISANI-FERRY : ces deux concepts y sont précisés, et les préconisations du rapport discutées.

À l'origine d'une telle embellie en matière de création d'emplois : le redressement du taux de croissance (2,8 % sur 1997-2000) et pour partie l'effet des politiques publiques (réduction du temps de travail, allègement des cotisations sociales sur les bas salaires, développement des emplois-jeunes). Ce mouvement s'accompagne d'une relative amélioration qualitative des emplois et d'un progrès sensible du pouvoir d'achat de la masse salariale ; par contre, le niveau de chômage est encore anormalement élevé, le taux d'activité global des 15-64 ans reste stationnaire, et les difficultés de recrutement continuent de coexister avec le chômage de masse persistant.

- Une première définition du plein emploi se cale sur le taux de chômage structurel, mesuré par le NAIRU ou taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation (non accelerating rate of unemployment) et estimé à 8 % environ : au-delà de ce seuil, ce taux de chômage et les risques d'inflation doivent être traités par des politiques structurelles (formation, fiscalité, protection sociale...).
- La méthode de Maastricht prend la moyenne des trois meilleurs taux de chômage européens, soit un niveau de chômage entre 2,8 % et 3,5 % en 2000.
- La définition de William Beveridge retient le principe d'un nombre de places vacantes supérieures aux demandes et d'un temps d'attente entre deux emplois limité à de brefs intervalles, soit un chômage d'équilibre de 3,5 % à l'époque. Beveridge situait le plein emploi à un taux de chômage à 3 %.

Ces deux dernières définitions concordent donc sur un taux de chômage inférieur à 5 %, soit encore un million de travailleurs privés d'emploi ; c'est donc un objectif transitoire, à atteindre dans un premier temps. Le taux d'emploi (ratio population employée/population d'âge actif) relativement faible en France, en sous-emploi (moins de 60 %), doit être également relevé. Atteindre l'objectif d'un taux de chômage à 5% à l'horizon 2010 suppose la création de 160 000 emplois par an, voire même de 300 000 à 400 000 si l'on tient compte de la progression potentielle de l'activité (solde migratoire, évolution potentielle de l'emploi des 15-24 ans ou 55-64 ans).

La plupart des estimations « *situent pour la France le chômage structurel (NAIRU) dans une fourchette allant de 8 à 10 %, ce qui signifie que les marges disponibles pour une croissance supérieures au potentiel seraient proches d'être épuisées...* » (3). Le rapport estime que « *les difficultés de recrutement (...) suggèrent que le problème est réel et que les politiques structurelles doivent recevoir une priorité absolue...L'Europe doit mettre en place une stratégie de retour au plein emploi qui repose sur un dialogue entre gouvernements, partenaires sociaux et banque centrale, et dans les discussions de politique économique, une place importante devra être donnée au chômage structurel* » (4). Cette analyse sous-tend ensuite un ensemble de propositions de politique économique et sociale visant à consolider la croissance en emploi : formation, recherche, innovation, investissements, mais aussi modifications de certains éléments du contrat social et du fonctionnement du marché du travail, dont l'article cité (5) donne des éléments de discussion.

Cependant, le chômage structurel est délicat à évaluer et les experts s'accordent à dire qu'il est difficile, quelle que soit la méthode utilisée, « d'en proposer une estimation fiable ou d'affirmer que la France est proche de ce taux » (6).

(1) Numéro 87, juillet 2001, pp. 127-140.

(2) *Lettre du conseil d'analyse économique*, n°7/2000, décembre, La Documentation française.

(3) *Lettre du conseil d'analyse économique*, op. cité, p.2.

(4) Idem.

(5) *Travail et Emploi*, op. cité, pp.130-140.

(6) Site Internet du Sénat, Rapports d'information, chapitre I, Structure du non-emploi français.

consensus des experts (7). On se rappelle les multiples débats auxquels donna lieu la célèbre courbe de Phillips qui établissait une relation inverse entre le taux de chômage et le taux d'inflation (ou le taux d'accroissement des salaires nominaux), qui ont fait les choux gras des manuels de macro-économie depuis plus de trente ans et qui sert de base à la construction de l'indicateur NAIRU mis en valeur dans le rapport PISANI-FERRY.

Le chômage structurel est-il ce chômage incompressible que des experts, jadis, appelaient chômage frictionnel ou chômage de frottement, celui d'une économie imaginée comme une machine qui ne saurait tourner à cent pour cent de son régime ? Dans un système de mobilité d'emploi, un peu de temps est nécessaire pour que les demandeurs d'emploi passent de l'inactivité ou d'un ancien emploi, perdu par démission ou par licenciement, à un autre. Mais ce sont des temps de chômage brefs et le taux de chômage ne saurait dans ces conditions dépasser les 3 % de la population active.

S'agit-il de ce chômage dû à un changement des structures résultant des transformations techniques ? Se retrouve alors le fantasme récurrent de la technique dévoreuse d'emplois qui se vérifie au niveau particulier de telle entreprise qui se modernise dans un marché stagnant ou en régression, mais qui est totalement contredit par l'évidence statistique au niveau macro-économique. Depuis deux siècles que nous vivons des révolutions techniques, le nombre des emplois n'a globalement et à long terme cessé de s'accroître. S'agit-il de la structure du chômage, donc de sa composition interne, dont il est clair qu'elle diffère de la structure de l'emploi ? Les personnes ayant les qualifications les plus faibles, les origines sociales les plus modestes, habitant les quartiers défavorisés et les régions en perte de vitesse, ont évidemment une structure du chômage qui diffère de la structure des emplois.

PISANI-FERRY donne au chômage structurel un sens très précis : le seuil à partir duquel se déclenche l'inflation. Mais ce niveau dépend-il du NAIRU ou de la volonté des acteurs économiques et sociaux dans un contexte politique général ? La question n'est pas purement scientifique. Elle revêt aussi des aspects politiques, épistémologiques et éthiques. Michel ALBERT et Denis OLIVENNES (1991) ne disaient-ils pas depuis le début des années 1990 qu'en France, le chômage n'était pas un problème, mais une solution ? Le concept de

chômage structurel est-il suffisamment scientifique pour fonder une politique économique ? Est-il véritablement opératoire ? Ou au contraire sa polysémie ne favorise-t-elle pas un usage idéologique fort discutable ? L'économiste sait faire la distinction entre le jugement de fait et le jugement de valeur, mais le philosophe pourrait lui rappeler que cette opposition est relative au jugement pratique de l'engagement dans l'action. S'il a quelque peu réfléchi à la pédagogie de l'économie, il sait que les termes économiques diffusés dans l'opinion à travers les médias prennent de tout autres significations.

Quelle est la valeur scientifique de ce concept ? Avec beaucoup d'honnêteté, PISANI-FERRY n'en masque pas les difficultés. Après avoir présenté les différentes estimations récentes du chômage structurel en France, il souligne la fragilité d'évaluations économétriques qui tendent toujours à fixer le NAIRU au voisinage du taux de chômage effectif. Ceci introduit un doute sur le caractère opérationnel d'un concept qui évolue en fonction des résultats de la politique économique et donc de l'expression des volontés politiques qui s'expriment dans les grandes mesures d'intervention de l'État dans le domaine de la politique économique en général et de la politique de l'emploi en particulier.

Le commentaire d'Edmond MALINVAUD, ancien directeur de l'INSEE et professeur au Collège de France, porte précisément sur ce point, lorsqu'il écrit en annexe du rapport : « *Je crois être en désaccord avec PISANI-FERRY, comme avec ceux qui ont étudié les politiques structurelles de l'emploi au cours des deux dernières décennies... En prétendant que nous n'avons aucune mesure fiable du taux de chômage structurel, je prive cependant l'étude en question, et bien d'autres, d'une référence sur laquelle elles ont occasionnellement pris appui, mais que j'estime illusoire* ».

PISANI-FERRY (op. cité p. 172) recherche « *la frontière entre le domaine de l'efficacité des politiques macro-économiques prises isolément, et celui dans lequel elles doivent aller de pair avec les politiques structurelles* ». Or, insiste MALINVAUD (op. cité, p. 210), « *il me paraît totalement illusoire d'espérer disposer d'une mesure même approximative du taux de chômage structurel qui puisse jouer notamment ce rôle* ». L'économiste s'appuie sur la confrontation des évaluations des politiques économiques et de l'emploi qui ont eu lieu dans le cadre de l'OCDE autour du NAWRU (qui diffère du NAIRU en ceci que l'accroissement des salaires

(7) Dans la question du journaliste du *Monde* et dans la façon dont Jean-Claude TRICHET y répond, l'usage idéologique n'est pas niable. Nous est servi l'argument inusable « les experts sont formels », alors que la discussion est vive et non close. Elle est même tellement en débat que Madame GUIGOU alors Ministre de l'emploi et de la solidarité, qui a, elle aussi, ses experts, déclarait dans un entretien au journal *Le Monde* des 7-6 janvier 2001 : « *le chômage structurel, je ne sais pas ce que c'est* ».

s'y substitue à l'augmentation des prix, W au lieu de I). Cette confrontation avait abouti à la conclusion que « *le NAWRU n'est pas une mesure fiable pour savoir ce que sont les effets à long terme des politiques structurelles.* » Si le rapport de PISANI-FERRY apporte une foule d'informations passionnantes sur notre situation économique et sur la problématique des politiques économiques et d'emploi, il ne parvient pas à renverser le scepticisme de certains experts sur la possibilité d'utiliser un concept acceptable de chômage structurel comme critère d'une politique de gestion du marché du travail.

*
* *

Cette tentative de relance du concept de chômage structurel comme concept opératoire pour une politique économique de plein emploi a fait long feu. Les politiques ne s'y réfèrent guère plus. Face à un chômage de longue durée qui persiste malgré des facteurs démographiques favorables, la recherche a ouvert deux voies.

La première cherche à problématiser la question du travail et de l'emploi à partir de l'individu. Elle prend en compte l'évolution de la société vers une montée de l'individualisation : fragilisation des liens familiaux et très large développement du travail des femmes. Les itinéraires professionnels ne sont plus à penser au niveau du ménage mais de l'individu. L'aide à la cohésion sociale se fera dans le sens du renforcement des « capacités » (expression de l'économiste SEN), c'est-à-dire des capacités d'action des individus. La question de l'« apprendre tout au long de la vie », avec des crédits de formation mis à disposition de chaque personne, y jouera un rôle essentiel.

L'autre vise à soutenir l'environnement social du travail en confortant les trajectoires professionnelles non pas seulement par l'appui donné aux personnes elles-mêmes, mais en créant un environnement favorable à la sécurisation des trajectoires professionnelles, du type « contrat d'activité » proposé par le rapport BOISSONNAT (2000) avec une adaptation du droit du travail à ce nouveau contexte.

Dans aucune de ces deux perspectives, le concept de chômage structurel ne présente une grande pertinence (8).

(8) Je viens donc d'évoquer une quarante d'années de mon intérêt pour les questions du travail et de l'emploi à l'occasion du centième numéro de cette revue. J'ai beaucoup appris dans ma participation à ces comités de rédaction et j'en dis ici ma reconnaissance au Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

On en a parlé dans la revue...

« Travail et emploi » et l'emploi précaire

Sous les mots clés *chômage, formes d'emploi, politiques publiques d'emploi*, Travail et emploi a régulièrement confirmé la fracture au sein des situations d'emploi en France. Plus de 30 articles sur les nouvelles formes d'emploi et la précarité, plus de 80 sur les politiques publiques, entrecoupés de dossiers complets sur le sujet.

Dans le numéro 52, *Dossier Emploi*, Bernard FOURCADE (1997) (1) repère ainsi trois grandes périodes : jusque dans les années 1950, la norme d'emploi n'existe pas et l'on se réfère aux deux pôles du travail indépendant et du travail salarié dans sa diversité ; à partir des années 1950, la montée du salariat s'accompagne d'une forte croissance économique et du plein emploi, la norme de référence devient l'emploi salarié stable avec un statut et une existence juridique ; dans les années 1970, la croissance économique se ralentit et corrélativement réapparaissent sous des formes nouvelles les situations d'emploi particulières. Elles prennent de l'ampleur rapidement. La précarité trouve alors un sens nouveau.

Paolo GARONNA (1992) (2), alors directeur adjoint à l'OCDE, veut évaluer l'efficacité sociale de politiques d'emploi et dégager de nouvelles orientations pour les politiques de lutte contre le chômage : elles sont conçues par référence à un seul modèle d'emploi typique, et il faut adapter à la multiplication des formes d'emploi atypique. La notion de plein emploi lui paraît devoir être remplacée par celle de société de pleine activité qui encourage toutes les formes d'insertion et de participation à des activités socialement utiles.

En 1995, Günter SCHMID se demandait « *Le plein emploi est-il encore possible ?* » (3). *Les marchés du travail transitoires en tant que « nouvelle stratégie dans les politiques d'emploi » doivent permettre « d'organiser les périodes de la vie au cours desquelles le temps de travail diverge de la norme... »*. Les transitions entre chômage partiel et emploi à temps plein, emploi salarié et travail indépendant, chômage, formation, activités domestiques ou personnelles et emploi rémunéré, emploi et retraite doivent être organisées pour éviter le chômage de longue durée et la stigmatisation qu'il implique.

Le numéro 89 (janvier 2002) (4) revient sur le sujet dans un dossier *Regards croisés sur les emplois flexibles*. Il constate la forte augmentation du nombre de salariés concernés par des contrats précaires et la dégradation

des conditions de travail, l'augmentation des salariés surqualifiés. Il étudie les acteurs concernés par les contrats flexibles - intérimaires, titulaires de CDD - et donne des pistes pour l'analyse des liens entre flexibilité et précarité.

M. L

(2) BERNARD F. n° 52, 2/1992, « L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 »

(2) GARONNA P., n° 52, 2/1992, « De la protection à la réinsertion des chômeurs de longue durée »

(3) SCHMID G., n° 65, 4/1995, « Le plein emploi est-il encore possible ? les marchés du travail transitoires en tant que nouvelle stratégie dans les politiques d'emploi ».

(4) Dossier Regards croisés sur les emplois flexibles, n° 89, janvier 2002.

Bibliographie

BOILLOT J.-J. et alii (1990), *Initiation économique et sociale*, Paris, Sirey, p.185.

BOYER R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte.

BRANCIARD M. (1978), *Dictionnaire économique et social*, Paris, Éditions Ouvrières, p.191.

CAPUL J.-Y., GARNIER O. (1993), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier, p. 54.

CARRÉ J.-L., DUBOIS R., MALINVAUD (1972), *La croissance française, un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*. Paris, Le Seuil.

CHAÎNEAU A. (1992), *Manuel de macro-économie élémentaire*, Paris, Armand Colin, p. 292.

COMBEMALE P., J.-P. PIRIOU (1999), *Nouveau manuel. Sciences économiques et sociales*. Paris, La Découverte. La contribution de J. FREYSSINET comprend les pages 311-362.

DROUIN J.-C. (1999), *Tous économistes, Guide d'introduction à l'économie*, Paris, PUF.

GARDIES J.-L. (1987), *L'erreur de Hume*, Paris, PUF.

KERR C. (1954), « The Balkanisation of Labor Markets », in *Labor Mobility and Economic Opportunity*, New York et Cambridge.

MAGAUD J. (1974), « Vrais et faux salariés », *Sociologie du travail*, n° 1, p. 1.

MÉDA D. (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.

MICHAEL D.-N. (1962), *Cybernation : the silent conquest*, Center for the study of democratic institutions, Santa Barbara, (traduction partielle dans *Économie et Humanisme*, n° 158, janvier-février 1965).

MISSIKA J.-L. et alii (1981), *Informatisation et emploi : menace ou mutation ?*, Paris, Documentation française.

PIRIOU J.-P. (1996), *Lexique de sciences économiques et sociales*, Paris, La Découverte, pp. 24-25.

PISANI-FERRY J. (2000), *Rapport Plein emploi*, Paris, La Documentation française.

PISANI-FERRY J. (2000), *Plein emploi*, Conseil d'Analyse économique, La Documentation française, 371 p.

PUEL H. (1968), *Le problème du chômage aux États-Unis, Les controverses entre économistes américains sur sa nature et ses causes. Étude critique*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Aix-Marseille, mai.

PUEL H. (1974), *Les économistes radicaux aux USA*, Paris, Éditions Universitaires.

PUEL H. (1980), « Il y a emploi et emploi », *Travail et Emploi*, n° 4.

PUEL H. (1983), « Travail et modes de vie : l'action des acteurs sociaux sur les transformations des formes d'emploi », *Travail et Emploi*, n° 16.

PUEL H. (1992), « Controverses autour du progrès technique comme cause du chômage », *Travail et Emploi*, n°54, p. 102.

PUEL H. (2000), « Ne parlons plus de chômage structurel », *La Croix*, 28 août 2000, cité p.117 du rapport PISANI-FERRY.

REBOUD L. (1964), *Essai sur la notion de chômage structurel dans les pays de capitalisme évolué*. Paris, Soufflot.

SAMUELSON P. (1957), *Economics*, New York, Mac Graw Hill.

SAUVY A. (1964), « Mythes et réalités de l'emploi », *Le Monde*.

SAUVY A. (1952-1954), *Théorie générale de la population*, 2 vol. Paris, PUF.

SCHMID G. (1995), « Le plein emploi est-il encore possible ? Les marchés du travail « transitoires » en tant que nouvelle stratégie dans les politiques d'emploi », *Travail et Emploi*, n°65.

SCHUMPETER J. (1983), *Histoire de l'analyse économique*, 3 volumes, Paris, Gallimard.

SOLOW R. (1964), *The Nature and Sources of Unemployment in the United States*, Wicksel Lectures, Upsalla, Almquist and Wicksell.

Technology and the American Economy (1966), U.S. Government Printing Office.